



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TRANSPORT ROUTIER-DUMPING SOCIAL

#### Procédure d'infraction contre la France : l'attitude de la FNTR et TLF inacceptable pour la défense des intérêts du pavillon routier français

La FNTR, TLF, et l'UNOSTRA, ont désavoué le dispositif français relatif à l'attestation obligatoire de déclaration des conducteurs détachés dans un communiqué de presse relatif à la procédure d'infraction contre la France lancée par la Commission européenne.

En prenant cette position très politicienne, ces trois fédérations prennent délibérément partie pour la Commission européenne et contre les intérêts du pavillon français. De plus, elles confortent l'idée que l'État français n'aurait pas respecté les principes de droit européen.

En décidant de prendre cette mesure, ainsi que celle relative à l'interdiction qu'un conducteur prenne son repos hebdomadaire dans la cabine de son camion alors même que les premières verbalisations interviennent, le gouvernement a fait preuve de courage et de volonté dans le règlement du problème du dumping social dans le transport routier, après une décennie de laisser-faire.

S'il ne s'agit pas ici de faire dans l'angélisme béat, l'OTRE considère qu'il faut saluer et encourager ces actions qui ont permis de recentrer le débat à Bruxelles et de parler ouvertement du problème du cabotage routier dans le marché européen. L'OTRE attend maintenant les conclusions et les propositions de la mission d'évaluation de la politique de contrôle dans le transport routier, bras armé indispensable de l'arsenal législatif et réglementaire que critiquent la FNTR, TLF et l'UNOSTRA.

L'OTRE s'étonne que trois fédérations professionnelles françaises dont l'objet est de défendre les intérêts des transporteurs routiers aient pu critiquer aussi rudement un dispositif qui, s'il reste perfectible, a la qualité non négligeable de permettre d'endiguer la concurrence déloyale sur le marché français en protégeant les entreprises de pratiques déloyales en luttant notamment contre les pratiques intra-groupe à des fins de cabotage.

En prenant cette position, elles démontrent leur choix partisan et délibéré du camp des ultra-libéraux européens. En prenant cette position, elles facilitent davantage encore ceux qui continuent, sans entrave, à piller le marché français.

Doit-on s'en étonner quand on sait que la FNTR préside la commission route de l'IRU ? Celle-ci a clairement pris position contre les dispositifs allemands et français, mesures protégeant les transporteurs nationaux.

Et que dire des positions identiques d'alignement quasi-serviles de l'Union-TLF et de l'UNOSTRA ? L'une défend majoritairement des commissionnaires de transport dont certains sont adeptes de négociations de transport routier aux coûts les plus bas; l'autre dit défendre les intérêts des TPE françaises...

Les transporteurs français apprécieront !

Contact :

*Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général OTRE*

*Mobile : 06 10 20 67 93*

[gilles.matheliequinlet@otre-direction.org](mailto:gilles.matheliequinlet@otre-direction.org)